

Département de la Lozère
Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Territoire de **LA CÉVENNE DES HAUTS GARDONS**

Élaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

plui



5.1a Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Document arrêté le 28 juillet 2022

Code	Catégorie de servitude	Référence au texte ayant instauré la servitude	Intitulé et date	Service gestionnaire
AC1	Monuments historiques : Mesures de classement et d'inscription et périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'État	Articles 1 ^{er} à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue Article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits	MOISSAC-VF Église Notre-Dame-de-Val-francesque (ancienne) Classement MH par arrêté du 09/12/1929	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère 2 Avenue Georges Clémenceau 48000 MENDE
			MOLEZON Église Notre-Dame (ancienne) Inscription MH par arrêté du 26/03/2012	
			Domaine du Mazel Inscription MH par arrêté du 20/08/2013	
			LE POMPIDOU Église Saint-Flour (ancienne) Classement MH par arrêté du 23/08/1956 et inventaire supplémentaire par arrêté du 13/06/2003	
			ST-MARTIN-DE-LANSUSCLE Établissement gallo-romain avec hypocauste Inscription MH par arrêté du 26/09/1977	

Code	Catégorie de servitude	Référence au texte ayant instauré la servitude	Intitulé et date	Service gestionnaire
AS1	Protection des captages publics	Servitude attachée à la protection des eaux potables instituées en vertu des articles L 1321-2 et R 1321-13 du Code de la Santé Publique	BASSURELS Captage Les Douches ou Salides DUP du 10/12/2012	Agence Régionale de la Santé Occitanie 26-28 rue Henri Bacquerel 34067 MONTPELLIER
			GABRIAC Captage Théron DUP du 12/05/1987	
			Captage Gabriac DUP du 23/06/1998	
			Captage Gabriac 1 à 4 DUP du 10/11/2016	
			Captage Gabriac 5 DUP du 10/11/2016	
			MOISSAC-VF Captage Valat du Perdu DUP du 13/05/1988	
			Captage Boissonnade DUP du 27/11/2012	
			Captage Rodet DUP du 27/11/2012	
			MOLEZON Captage Mas Aout DUP du 21/05/2007	
			Captage Témélac DUP du 21/05/2007	
			Forage de la Roquette DUP du 21/05/2007	
			Captage Trabassac DUP du 21/05/2007	

Code	Catégorie de servitude	Référence au texte ayant instauré la servitude	Intitulé et date	Service gestionnaire
AS1 (suite)	Protection des captages publics	Servitude attachée à la protection des eaux potables instituées en vertu des articles L 1321-2 et R 1321-13 du Code de la Santé Publique	LE POMPIDOU	Agence Régionale de la Santé Occitanie 26-28 rue Henri Bacquerel 34067 MONTPELLIER
			Captage Mas Roger DUP du 29/11/2007	
			Captage Tartabissac DUP du 29/11/2007	
			Captage Bacquarresse DUP du 09/11/2017	
			STE-CROIX-VF	
			Captage Galteyres DUP du 24/06/1993	
			Captage Segalières Amont DUP du 10/11/2016	
			Captage Segalières Aval DUP du 10/11/2016	
			Captage Rouveyrette DUP du 10/11/2016	
			ST-ÉTIENNE-VF	
			Captage Meyran DUP du 17/07/1987	
			ST-MARTIN-DE-LANSUSCLE	
Captage Gout DUP du 15/12/2009				
Captage Carniou DUP du 15/12/2009				

Code	Catégorie de servitude	Référence au texte ayant instauré la servitude	Intitulé et date	Service gestionnaire
AS1	Protection des captages privés	Servitude attachée à la protection des eaux potables instituées en vertu des articles L 19 à L 23 et L 1321-1 à L 1321-6 du Code de la Santé Publique	Captage Mas Breton DUP du 15/12/1997	Agence Régionale de la Santé Occitanie 26-28 rue Henri Bacquerel 34067 MONTPELLIER
			Captage Ponteils DUP du 15/12/1997	
			Captage Château Cauvel DUP du 07/09/1992	
			Captage La Courte Avis sanitaire de juillet 1999	
			Captage Pouset DUP du 22/08/2001	
			Captage Masbernat DUP du 01/07/2022	
			Captage Les Vernets DUP du 02/10/2002	
			Captage Cap Cambonnet DUP du 20/05/2003	
			Captage Soleyrol DUP du 06/04/2004	
			Captage La Dezeve DUP du 06/04/2004	
			Captage La Baume DUP du 06/04/2004	
			Captage Malafosse DUP du 06/04/2004	
			Captage Mas Buisson DUP du 06/04/2004	
			Captage Auriol DUP du 06/04/2004	
			Captage Les Fresses DUP du 06/04/2004	
			Captage Les Casals DUP du 18/08/2005	

Code	Catégorie de servitude	Référence au texte ayant instauré la servitude	Intitulé et date	Service gestionnaire
AS1 (suite)	Protection des captages privés	Servitude attachée à la protection des eaux potables instituées en vertu des articles L 19 à L 23 et L 1321-1 à L 1321-6 du Code de la Santé Publique	<p>Captage Pialet DUP du 18/08/2005</p> <p>Captage Mas Gallinou DUP du 25/01/2007</p> <p>Captage Les Sauclières ou Bedillières DUP du 25/01/2007</p> <p>Captage Fregeyre basse DUP du 25/01/2007</p> <p>Captage La Falguière DUP du 08/07/2009</p> <p>Captage Les Passadoires DUP du 17/06/2010</p> <p>Captage Mas Lebou DUP du 25/04/2012</p>	Agence Régionale de la Santé Occitanie 26-28 rue Henri Bacquerel 34067 MONTPELLIER
EL10	Coeur de Parc National	Coeur de Parc national classé par décret en Conseil d'État en application de l'article L 331-2 du Code de l'environnement	<p>BASSURELS, MOLEZON, LE POMPIDOU, SAINTE-CROIX-VF & SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE</p> <p>Zone cœur du Parc National des Cévennes</p> <p>Décret n°70-777 du 02/09/1970</p>	Parc National des Cévennes Place Foirail des Ayres 48400 FLORAC
PM1	Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles	Article L. 562-1 du code de l'environnement	<p>MOISSAC-VF & SAINTE-CROIX-VF</p> <p>Plan de Prévention des Risques d'inondation des Gardons et du Luech en Lozère</p> <p>Arrêté préfectoral n°2006355008 du 21/12/2006</p> <p>SAINTE-ÉTIENNE-VF</p> <p>Plan de Prévention des Risques d'inondation de Saint-Étienne-VF</p> <p>Arrêté préfectoral n°022202 du 02/12/2002</p>	Direction Départementale des Territoires (DDT) de Lozère (48) 4 avenue de la gare - BP132 48005 MENDE Cedex

Code	Catégorie de servitude	Référence au texte ayant instauré la servitude	Intitulé et date	Service gestionnaire
PT1	Protection Fréquences radioélectriques : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Articles L. 57 à 62-1 du code des postes et des communications électroniques	Valleraugue/Mont Aigoual Arrêté du 10/03/1961	Agence Nationale des Fréquences Radioélectriques 78 avenue du Général de Gaulle 94704 MAISON-ALFORT
PT2	Protection Fréquences radioélectriques : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques	<p>Valleraugue/Mont Aigoual Arrêté du 24/04/1969</p> <p>Moissac-Vallée-Française/Saint-Roman-de-Tousque - Saumane/Capou et la Carrière Arrêté du 23/02/1979</p> <p>Saumane/Capou et la Carrière - Moissac-Vallée-Française/Saint-Roman-de-Tousque Arrêté du 23/02/1979</p> <p>Moissac-Vallée-Française/Saint-Roman-de-Tousque - Genolhac/Les Bouzèdes Arrêté du 23/02/1979</p> <p>Valleraugue/Mont Aigoual - Balsieges/Signal de Flagit Arrêté du 18/07/1990</p>	Agence Nationale des Fréquences Radioélectriques 78 avenue du Général de Gaulle 94704 MAISON-ALFORT